

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 11 avril 2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
32	19	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 11 avril à 17h30, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Luzarches, sous la présidence de Monsieur KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 05/04/2023.

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. THERRY Eric, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRICHE Etienne, M. DEBZAK Jean-Michel, M. COLLOBER Ernest.

Non compté ni parmi les présents ni parmi les votants : M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO.

Suppléants : M. BRICHE Etienne (de M. SOLER Patrick), M. DEBZAK Jean-Michel (de M. DREVILLE Gérard), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques).

Excusés : M. FONTAINE Pascal, M. SOLER Patrick, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard.

Absent avant donné procuration : M. GUEDON Eric à M. BIZERAY Jean-Jacques.

Absents : M. DUPONT Bernard, M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUAFIA M'hamed, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François.

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

A été nommé secrétaire : M. MANSOUX Michel

D2-04-2023

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à L.1612-14 relatifs à l'arrêté des comptes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-20 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président du SIECCAO pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif présenté par le Président du SIECCAO et du Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable du Trésor ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO, s'est retiré pour laisser la présidence à Alain SABATIER, Vice-Président, pour le vote du Compte Administratif ;

Vu le Compte de Gestion 2022 dressé par Monsieur le Comptable du Trésor et adopté précédemment par le Comité Syndical. ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20230411-D2-04-2023-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

EXPOSE

Le Compte Administratif de l'année 2022, établi par l'Ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées. Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2022 ;
- **ARRETE** les résultats de l'exercice 2022, tels que résumés :

➤ Exploitation 2022 :

	Prévus (BP 2022)	Réalisés
Recettes	2 436 986.50 €	959 681.91 €
Dépenses	2 436 986.50 €	901 202.44 €
Résultat (excédent) : recettes - dépenses		58 479.47 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2021 au chapitre 002		1 433 451.50 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022		1 491 930.97 €

➤ Investissement 2022 :

	Prévu (BP 2022)	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	6 061 427.49 €	1 535 935.79 €	786 674.14 €
Dépenses	6 061 427.49 €	2 578 384.23 €	1 799 319.67 €
Résultat (déficit) : recettes - dépenses		-1 042 448.44 €	
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2021 au chapitre 001		2 350 622.81 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (n'incluant pas les RAR)		1 308 174.37 €	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 incluant les restes à réaliser			295 528.84 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement incluant les restes à réaliser, se calcule ainsi :

$$1\,308\,174.37 - 1\,799\,319.67 + 786\,674.14 = 295\,528.84 \text{ €}$$

- **VOTE** le Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 13/04/2023


Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO


Monsieur Michel
Accusé de réception en préfecture
M. AN SOUX, Secrétaire de séance
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023